



**Fraser Milner Casgrain S.E.N.C.R.L.**  
1, Place Ville Marie, 39e étage  
Montréal (Québec) Canada H3B 4M7

TÉLÉPHONE 514 878 8800  
TÉLÉCOPIEUR 514 866 2241

PAR COURRIEL ET PAR LA POSTE

Le 8 février 2011

M<sup>e</sup> Véronique Dubois  
Secrétaire  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
Tour de la Bourse  
800, Place Victoria, bureau 2.55  
Montréal QC H4Z 1A2

Pierre D. Grenier  
LIGNE DIRECTE 514 878 8856  
Pierre.Grenier@fmc-law.com

**OBJET:**       **Demande d'aménagements des modalités de mise en œuvre du modèle retenu par la Régie de l'énergie dans sa décision D-2010-144 à l'égard de l'activité GNL et qui découlent d'éléments additionnels de nature opérationnelle et commerciale**  
 **Dossier de la Régie : R-3751-2010**

Chère consoeur,

À la suite de la séance de travail tenue le 19 janvier dernier et de la communication d'informations additionnelles par Société en commandite Gaz Métro («**Gaz Métro**») le 28 janvier 2011, nous désirons vous informer que notre cliente, TransCanada Energy Ltd. («**TCE**»), n'aura pas de commentaires à formuler dans ce dossier relativement à la preuve déposée à ce jour par Gaz Métro.

TCE désire également souligner que sa décision de ne pas soumettre à la Régie de l'énergie de commentaires ne constitue pas et ne saurait être interprétée comme un appui aux demandes présentées par Gaz Métro dans ce dossier.

Veuillez agréer, chère consoeur, nos salutations distinguées.

**FRASER MILNER CASGRAIN S.E.N.C.R.L.**

Pierre D. Grenier  
PDG/l'd  
c.c. Société en commandite Gaz Métro  
Intervenants

#1917330.1